ALPES DE HAUTE PROVENCE
LE DÉPARTEMENT

Digne-les-Bains, le 29 SEP. 2026

Eliane BARREILLE
Présidente
du Conseil départemental

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Vous avez déposé en 2026 une demande de subvention auprès du Département.

Soucieuse d'accompagner dans les meilleures conditions les acteurs associatifs, la collectivité départementale a mis en place un guichet unique destiné à recueillir et à organiser le traitement des demandes de subvention.

Afin d'améliorer ce traitement et permettre la prise de décision dans les meilleurs délais, j'ai souhaité qu'un calendrier soit mis en œuvre.

Pour l'année 2027, les modalités de dépôt sont les suivantes :

Modalités de dépôt	Type de demande de subvention
Avant le 31 décembre 2026	• Subvention de fonctionnement pour l'année 2027 • Action/Projet ayant lieu au cours du 1er semestre 2027 : Festival, foire agricole, manifestation culturelle… • Manifestations sportives pour l'année 2027
Avant le 15 février 2027	• Subvention en soutien des Comités départementaux sportifs
Avant fin mars 2027	• Action/Projet ayant lieu au cours du 2ème semestre 2027
Avant le 26 juillet 2027	• Subvention en soutien des Clubs sportifs de Haut niveau
Appels à projet : les dates limites de dépôt seront précisées dans chaque appel à projet.	Appels à projet de type : Culturel (théâtre aux collèges, aide à l'enseignement artistique), Sportif (grands évènements sportifs), Insertion (PDIE, PDAS), Enfance (soutien à la parentalité REAAP), Vieillesse-Handicap (Conférence des financeurs), Agriculture (transition agroécologique, substitution aux produits phytosanitaires), Europe (Solidarités sans frontière), …

Les dossiers qui ne respecteront pas ce calendrier de dépôt seront tout de même étudiés mais non prioritairement.

Pour faciliter le dépôt, le traitement et le suivi de vos demandes, une plateforme en ligne est disponible via **mondepartement04.fr** rubrique **Aides et subventions** ou directement sur le site **aides.le04.fr**.

Vous pouvez également continuer à déposer vos dossiers par mail (gusprive@le04.fr) ou par courrier.

Le guichet unique des subventions des porteurs privés (gusprive@le04.fr) demeure à votre disposition pour vous apporter toute précision et conseils dans vos démarches.

Souhaitant que ces dispositions permettent au Département de mieux vous accompagner dans vos projets, je vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Eliane BARREILLE